



## Questionnaire additionnel pour regroupement familial

(à remplir par la personne domiciliée en Suisse)

Veillez envoyer une copie signée de ce formulaire à la partie domiciliée au Pakistan ou en Afghanistan pour inclusion dans le dossier déposé à l'Ambassade.

### 1. Données personnelles

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Date d'entrée en Suisse (si applicable)	
Motif d'entrée en Suisse	
Date de l'obtention du permis B (si applicable)	
Date de l'obtention du permis C (si applicable)	
Date de la naturalisation (si applicable)	

### 2. Frère et sœurs de la personne domiciliée en Suisse

Données personnelles de <u>tous</u> vos frères et sœurs		
Noms	Prénoms	Lieu et date de naissance

### 3. État civil actuel

célibataire (aucun mariage précédent)     marié     divorcé     veuf

Si marié, divorcé ou veuf, veuillez indiquer, pour <b>chaque</b> mariage		
Noms, prénoms, date de naissances des partenaires	Lieu et date de mariage	Lieu et date de divorce

### 4. Enfants

Données personnelles de <u>tous</u> vos enfants		
Noms	Prénoms	Lieu et date de naissance

#### Extrait de la loi fédérale sur les étrangers (Art. 118 Comportement frauduleux à l'égard des autorités) :

<sup>1</sup>Quiconque induit en erreur les autorités chargées de l'application de la présente loi en leur donnant de fausses indications ou en dissimulant des faits essentiels et, de ce fait, obtient frauduleusement une autorisation pour lui ou pour un tiers ou évite le retrait d'une autorisation est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

<sup>2</sup>Quiconque, pour éluder les prescriptions sur l'admission et le séjour des étrangers, contracte mariage avec un étranger, quiconque s'entretient en vue d'un tel mariage, le facilite ou le rend possible, est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

<sup>3</sup>La peine encourue est une peine privative de liberté de cinq ans au plus additionnée d'une peine pécuniaire ou une peine pécuniaire si :

a. l'auteur agit pour se procurer ou procurer à un tiers un enrichissement illégitime ;

b. l'auteur agit dans le cadre d'un groupe ou d'une association de personnes, formé dans le but de commettre de tels actes de manière suivie.

**Je déclare avoir rempli le formulaire ci-dessus conformément à la vérité:**

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_